

# Règlement intérieur d'« ine boune penerie »

## Les paniers :

En adhérent à notre association, vous composez votre panier de produits locaux avec, au choix :

- des **légumes de saison**, au choix : bio de Rémi Pérez de la Chapelle St Etienne / de Laurent Hérault de Moncoutant,
- des **œufs** bio de Lucette Blais de Vernoux En Gâtine,
- de **pain** en conversion bio de Cécile et Youry Colinet de la Petite Boissière,
- de **lait et produits laitiers de vache** bio de GAEC Blanchecoudre de Breuil Chaussée,
- de **fromages de chèvre** de Alexandra et Laurent Fenneteau de Courlay,
- de **miel** de Nicolas Birault de Moncoutant,
- de **viande de bœuf/veau** bio de Annie, Laurent et Yann Liaigre de Moncoutant,
- de **viande de porc** bio de Denis Boton de Moncoutant,
- de **volailles** en conversion bio de César Rubio de Moncoutant.

Vous pouvez souscrire **un ou plusieurs contrats**. Les contrats doivent être renvoyés en **3 exemplaires** au siège social de l'association :

Mairie, association « ine boune penerie », 18 Av Maréchal Juin, 79320 MONCOUTANT.

## Soutenir nos producteurs :

Notre association a pour objectif de **soutenir les producteurs locaux** et de favoriser les **circuits courts** tout en encourageant une **agriculture paysanne**. Par l'absence d'intermédiaires, vous consommez des produits locaux de qualité à un prix attractif. En contre partie, vous épauler les producteurs en vous engageant sur une durée déterminée à retirer votre panier (selon une fréquence déterminée) ou à le faire retirer par la personne de votre choix.

## Pour pouvoir retirer votre panier, vous vous engagez :

- à **adhérer** à l'association, l'adhésion étant de au moins 5€ par an,
- à venir chercher votre panier à **chaque distribution** ou à nous communiquer le nom de la personne qui le prendra pour vous,
- à retirer vos paniers sur une **durée déterminée** (comme précisé dans le contrat)
- à payer le montant total de votre engagement sous forme d'un ou de **plusieurs chèques** qui seront encaissés **directement** par le producteur (comme précisé dans le contrat),
- à être **solidaire des aléas de production**,
- à **partager vos remarques** avec les personnes référentes de chaque produit si besoin, afin d'améliorer la qualité des produits, le fonctionnement de notre association, bref pour que manger local reste un plaisir,
- à tenir **au moins deux permanences** dans l'année, c'est-à-dire être présent tout le long du retrait des paniers (pendant 1 heure) afin d'ouvrir le local, aider les producteurs à s'installer, et fermer le local,
- à **ramener les emballages**, cagettes, boîtes à œufs, bouteilles de verre... aux producteurs, afin de réduire nos déchets,
- à trouver vous-même un remplaçant en cas de résiliation de vos contrats.

## En contre partie, le producteur s'engage à :

- ne mettre dans le panier seulement des produits de son exploitation,
- livrer ses produits sur le lieu de distribution aux jours et horaires convenus,
- informer le bureau de l'association des aléas de production,
- être attentif aux remarques et critiques des consommateurs.

## **Le retrait des paniers :**

Les retraits des paniers se passent au local prêté par César Rubio au lieu-dit « le Dolmen » **tous les jeudis de 17h30 et 18h30**. Pensez à venir avec un contenant, un sac ou une cagette.